



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

SOUS-PREFECTURE
D'AUBUSSON

Arrêté n°2017-11
fixant la liste des candidats à l'élection municipale complémentaire
de la commune d'ISSOUDUN-LETRIEIX des 5 et 12 février 2017

La Sous-Préfète d'Aubusson,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

Vu le Code Electoral, et notamment les articles L. 225 à L. 258 ;

Vu la démission en date du 16 juin 2015 de Monsieur Alain GUILLAUME, conseiller municipal ;

Vu la démission à compter du 31 décembre 2016 de Madame Dominique LATOUR, maire et conseillère municipale ;

Vu l'arrêté n°23-2017-01-02-001 du 2 janvier 2017 portant convocation des électrices et électeurs de la commune d'ISSOUDUN-LETRIEIX afin de procéder à l'élection complémentaire de deux conseillers municipaux ;

Considérant les candidatures déposées pour le 1^{er} et le 2^{ème} tour, à la Sous-Préfecture d'Aubusson entre le 18 et 19 janvier 2017 à 17 heures ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des candidats, admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 5 février 2017 et éventuellement au deuxième tour le dimanche 12 février 2017 pour l'élection municipale complémentaire dans la commune d'ISSOUDUN-LETRIEIX, est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Mme la Sous-Préfète d'Aubusson et M. le 1^{er} Adjoint de la commune d'ISSOUDUN-LETRIEIX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituels.

Aubusson, le 23 janvier 2017

La sous-préfète

Signé : Isabelle ARRIGHI

POUR COPIE CONFORME
La Secrétaire Générale, p.i.,


Catherine GAMBLIN

LISTE DES CANDIDATURES à L'ELECTION MUNICIPALE
COMPLEMENTAIRE
des DIMANCHES 5 et 12 FEVRIER 2017 à ISSOUDUN-LETRIEUX

Madame Colette CHAMALY

Monsieur Alain GUILLAUME

Madame Caroline MILLEY

Madame Clémentine WATTIEZ